

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W19-519380



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

23L162

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2L54

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KENFAOUF Abdellah

Date de naissance :

16.11.53

Adresse :

28 rue Nasser Ben Ali - Casablanca - Maroc

Télé. : 0608 896 208

Total des frais engagés : Dhs

Dr ANWAR Mihamed Yassini

Médecin Spécialiste en Psychiatrie

Bd. Abou Bakr El Kadrin Résidence - Nair

Imm. 7 Appt. 2 - 1er Etage Sidi Maârouf

Casablanca - Tél. 05 22 78 18 36

Date de consultation : 15.02.2020

Nom et prénom du malade :

KENFAOUF YAJDA

Age : 26 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection psychologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 03 MARS 2020

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Maître ou attestant le paiement des Actes
15/02/2010	CNPJY		#3000DHSH	INPI DR. BNWAI. SORIALISIE Maitre de la Justice du Barreau de Paris Avril 2010

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Mme H.T. EL KASDOUR	15/02/2023	320,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

<b>S ET HONORAIRES</b>	
Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Allocations
ODHSH	INP
<p><i>Dr ANWAR SULTANI, Médecin, Sécurité Sociale, 1 Avr. 2001.</i></p>	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	21433552 00000000	G 00000000 35533411	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	B 35533411	11433553		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

Docteur Anwar M'hamed Yassine

Médecin Spécialiste en psychiatrie

Diplômé en thérapies cognitives et comportementales

Diplômé en addictologie

Ancien médecin interne en France

Ex-chef de service de psychiatrie à Laayoune



الدكتور أنوار محمد ياسين

طبيب إختصاصي في الأمراض النفسية

أخصائي في العلاج السلوكي والمعرفي

أخصائي في طب الإدمان

طبيب داخلي في فرنسا سابقاً

رئيس مصلحة الأمراض النفسية بالعيون سابقاً

LOT : 025  
PER : FEV 2022  
FPV : 320 DH 00

## ORDONNANCE

Casablanca, le

15/02/2020

Mlle Kenfaoui MAJDA

320.00 = Medijapin 10 g qd 299.74  
1 cp/jour le soir à 19H00

Traitement de deux mois

ANNADEL  
RAKIL  
Pharmacie EL  
Mme H.T. EL Ben Kaddour  
Bd. Abdellatif Tazi n°22-24-34-36

Dr ANWAR M'hamed Yassine  
Médecin Spécialiste en Psychiatrie  
Bd. Abou Bakr El Kadri Résidence Naim  
Imm. 7 Appt. 2ème étage Sidi Maarouf  
Casablanca - Tél. : 0522.78.48.36

شارع أبو بكر القاديри، إقامة النعيم، عمارة 7، الشقة 2، الطابق الأول، سيدى معروف، الدار البيضاء

Bd Abou Bakr El Kadri, Résidence Naim, Imm.7, Appt.2, 1er étage, Sidi Maarouf, Casablanca

Tél. : 0522.78.48.36 - GSM : 06.53.85.08.24 - E-mail : dr.anwar.psychiatre@gmail.com